

LA MAISON-DIEU

N° 198

Le Service musical dans la liturgie
CHORALES ET ORGANISTES

SOMMAIRE

- Daniel HAMELINE *La chorale liturgique, trente ans après Vatican II* 7-47
- Jean.-F. DUCHAMP *La maîtrise de la primatiale Saint-Jean de Lyon* 49-56
- Alain CHOBERT *La maîtrise de la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon* 57-70
- François MARCHAL *La participation de l'organiste à la liturgie* 71-105
- Jean BIHAN *Le recrutement des organistes à Paris* 107-119
- Chroniques* *Soutenances doctorales - Réception du cardinal Decourtray à l'Académie française - Assises de l'Institut supérieur de liturgie* 121-128
- Notes de lecture* *Recherches en hymnologie liturgique - À propos de la musique baroque* 129-145
- Comptes rendus* 147-159

LA MAISON-DIEU

N° 198

Le service musical dans la liturgie
CHORALES ET ORGANISTES

SOMMAIRE

7-17	Daniel HAMÉLINE La chorale liturgique, trente ans après Vatican II
49-56	Jean-F. DUCHAMP La maîtrise de la primatiale Saint-Jean de Lyon
57-70	Alain CHOBERT La maîtrise de la cathédrale Saint-Benoît de Dijon
77-102	François MARCHEL La participation de l'organiste à la liturgie
107-119	Jean BÉHARIE Le recrutement des organistes à Paris
121-128	Chroniques Soutenances doctorales Reception du cardinal Decourty à l'Académie Francis - Assises des liturgistes
139-142	supplément de liturgie
147-159	Recherches en liturgie liturgie - A propos de la musique baroque

La Maison-Dieu, 198, 1994/2, 5-6

CHORALES ET ORGANISTES

UNE part de la recherche liturgique actuelle, en France, consiste à formuler les principes et à dégager les appuis pédagogiques d'un art de célébrer. Et, s'il est vrai que « la liturgie est un art qui emploie des arts » (A. Rouet, *LMD* n° 186, p. 73-88), il n'est pas inutile de reprendre la question de la musique et du chant liturgique à nouveaux frais. La Maison-Dieu a pris l'initiative d'y consacrer deux cahiers : celui-ci et le suivant.

Les différentes contributions du présent numéro illustrent clairement la pertinence du titre général retenu : « le Service musical dans la liturgie » puisqu'elles traitent du rôle de la chorale et de l'organiste. Elles ont été suscitées essentiellement par deux événements significatifs d'une problématique en évolution, soucieuse de trouver ses marques, trente ans après la réforme conciliaire.

Le premier a eu lieu les 23 et 24 octobre 1993, c'est le colloque de Clermont-Ferrand* : « La chorale, une chance pour la liturgie » (*LMD* n° 197, p. 145-148). La Maison-Dieu

* Les actes de ce colloque viennent de paraître. Vous pouvez vous procurer ce document en écrivant à Choristes - 28, rue des Remparts d'Ainay, 69002 Lyon.

publie la remarquable conférence d'ouverture donnée par Daniel Hameline. Par une utilisation originale et pertinente de l'approche systémique, il analyse le fonctionnement global actuel des chorales liturgiques en terme de contraintes et de ressources.

Le second événement est le colloque « Cathédrales : liturgie et patrimoine » organisé par le CNAS et l'association « Art d'Eglise » avec le concours du ministère de la Culture et de la Francophonie, et de la Caisse nationale des Monuments historiques et des sites. Ce colloque se tiendra à Reims les 3, 4 et 5 juin 1994. Bien entendu, la musique y sera honorée. Voilà pourquoi La Maison-Dieu publie ici deux communications décrivant avec précision le cahier des charges musicales et liturgiques de deux maîtrises de cathédrales prestigieuses, celle de Dijon et celle de Lyon. Alain Chobert et Jean-François Duchamp, tous deux maîtres de chapelle à Dijon et à Lyon, présentent et commentent leur service musical respectif.

Deux autres contributions décrivent et analysent le rôle et la fonction liturgique de l'organiste. François Marchal reprend partiellement son mémoire de maîtrise intitulé : « Conditions actuelles d'un art de l'organiste dans la liturgie. Observations - entretiens - réflexions. » Il ouvre de larges perspectives, non seulement aux organistes eux-mêmes, puisque, selon le mot de Gaston Litaize « On n'a jamais autant joué d'orgue dans la liturgie qu'à présent » mais aussi aux assemblées liturgiques, au bénéfice de qui l'organiste est « architecte du temps » ; ce « compositeur de l'espace » peut faire du culte chrétien un lieu de haute musicalité.

Jean Bihan, chargé par le cardinal Lustiger, depuis 1987, de mettre en application l'ordonnance relative au recrutement des organistes pour le diocèse de Paris, fait l'historique de son fonctionnement et en tire des conclusions dans la double perspective de la réflexion sur la fonction d'organiste liturgique et de la formation pratique qu'elle appelle. Il souligne, en outre, le caractère exemplaire de cette expérience reprise et adoptée dans plusieurs villes importantes de France.

* Les actes de ce colloque viennent de paraître. Vous pouvez vous procurer ce document en écrivant à Choristes - 28, rue des Remparts d'Amilly, 69602 Lyon.